

## HOMMAGES



François Longelin



Georges Lemoine



Gérard Collin

En fin de séance ultime de ce mandat, le Maire a rendu hommage au travail des élus et des services, pour la préparation et l'adoption de 716 délibérations, ayant alimenté 36 conseils municipaux.

Un hommage particulier a été rendu à 3 personnes :

**François Longelin**, maire de 1959 à 1971 donne son nom à l'ancien immeuble Shopi, aujourd'hui rénové et occupé par l'Association pour le Développement des Activités de Loisirs sur Aniche et sa région.

**Georges Lemoine** prend sa retraite politique après 30 années de mandat.

Marc Hémez a voulu lui rendre hommage, par un clin d'œil complice, il a notamment fait ressortir 2 qualités qu'il lui attribue, et qui feront réfléchir certaines et certains, membres de la Majorité : **la fidélité, et la loyauté !**

**Gérard Collin**, décédé récemment, fut adjoint aux travaux de 2001 à 2008 sous le mandat de Michel Meurdesoif. Gérard s'est investi dans plusieurs associations anichoises comme l'Amicale des Donneurs de Sang et l'AADEI.

Enfin, pour clore définitivement la séance et le mandat, le Maire a salué l'Assemblée, évoquant la passion qu'il a pour cette Ville qu'il a administrée en qualité de Maire depuis 2014, et de 2008 à 2014 en qualité de conseiller municipal de l'Opposition, souhaitant aux élus, réélus, battus de garder cette passion pour leur Ville : de vifs applaudissements de toute l'assemblée et du nombreux public présent ont conclu cet « AU REVOIR ».

## À NOTER

### ► Portes Ouvertes au Lycée Professionnel

Les portes ouvertes du Lycée Professionnel Pierre-Joseph Laurent auront lieu samedi 14 mars au matin dès 9h. Des visites, démonstrations et expériences sont prévues pour vous accueillir. C'est aussi l'occasion de rencontrer des professeurs, des élèves et découvrir les différentes sections BEP et BAC Pro que propose ce lycée.

### ► Super Loto

L'association Warm Up organise un super loto animé par l'équipe de Ludo et Momo dimanche 8 mars à la salle Louis-Pol. Début des jeux à 15h et ouverture des portes à 12h. 7 séries en bons d'achat. Jeux intermédiaires. De nombreux lots de valeur sont à gagner... Buvette et restauration rapide sur place. Le carton est à 1,5€ et la planche de 24 cartons à 20€. Renseignements et réservations au 06 64 72 95 24 ou 06 81 59 01 36.

### Découvrez les cerfs volants de Berck-sur-Mer

#### ► avec les supporters du SCA

À l'occasion de la 34<sup>ème</sup> édition des Rencontres Internationales de Cerfs-Volants de Berck-sur-Mer, le club des supporters du SCA « Allez les Tigres » organise le samedi 11 avril une journée à Berck-sur-Mer. Le départ est prévu à 7h du collège Théodore Monod et le retour à 19h de Berck. Le prix est fixé à 16 € par personne. Inscrivez-vous avant le 06 avril auprès de Gustave au 06 25 07 80 88 ou auprès d'André au 06 63 59 44 45. En cas d'annulation du club, il vous remboursera la somme payée. En revanche, en cas d'annulation de votre part, le club ne vous remboursera pas la somme réglée.

#### ► avec l'association du Quartier Berrioz

L'association du Quartier Berrioz vous propose de vous emmener en nocturne samedi 18 avril aux Rencontres Internationales de Cerfs-Volants à Berck sur Mer. Le départ est prévu à 13h45 de l'Esplanade Charles-de-Gaulle. Vous pourrez profiter toute l'après-midi des démonstrations de Cerfs-Volants mais aussi à 21h d'une démonstration lumineuse, suivie à 22h-22h30 d'un spectacle pyrotechnique et d'un feu d'artifice. Le retour à Aniche est prévu pour le dimanche 19 avril vers 1h30. Le tarif est fixé à 30€ par adulte et à 25€ pour les enfants de moins de 10 ans. Sachez qu'aucun restaurant ou brasserie n'accepte de réservation durant cette période estivale. Attention, le nombre de places est limité et la date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> avril. Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception des règlements. En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un avis médical. Si lors de cette inscription, vous êtes non adhérent de l'association, veuillez joindre un 2<sup>ème</sup> chèque de 5€ par famille. Votre carte de nouvel adhérent vous sera délivrée lors du voyage. Pour plus de renseignements, contactez Mme Dominique Dérain au 03 27 80 91 25 ou au 06 07 02 73 40 ou Mme Hosselet au 06 72 50 29 80.

#### ► Calendrier du SCA

Samedi 7 mars : U13 - Erre/Hornaing à 14h, U17 - Sin le Noble à 16h.

Dimanche 8 mars : U14 - Escaudain à 10h, Seniors B - Guesnain à 15h.



**Médecin de garde** : 03 20 33 20 33 / **Pharmacie de garde** : 08 25 74 20 30 ou [www.servigarde.fr](http://www.servigarde.fr).



## À l'Affiche !

**Birds of Prey  
et la fantastique histoire  
de Harley Quinn**

**The Gentlemen**

**#Jesuislà**

Le programme mensuel du cinéma est visible dans la rubrique "Loisirs - Culture - Cinéma" sur le site internet de la ville : [www.aniche.fr](http://www.aniche.fr).



## Aniche Actu N°10

du 02 mars au  
08 mars 2020

Site Internet : [www.aniche.fr](http://www.aniche.fr)

Facebook : [Ville d'Aniche](https://www.facebook.com/Ville-d-Aniche)

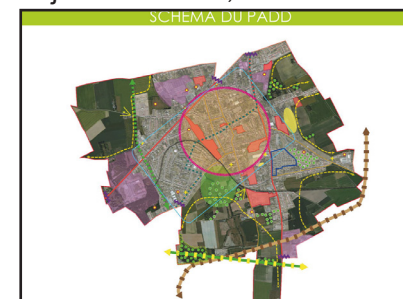
## ACTUALITÉS

### ÉCHOS DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Pour la dernière réunion du mandat, l'ordre du jour était copieux au Conseil municipal du 27 février, avec 29 votants pour les dernières décisions de la mandature et un menu de choix : le Plan Local d'Urbanisme.

Présidant la séance, Le Maire, détendu et maîtrisant bien ses dossiers a d'abord rendu hommage à Gérard Collin, ancien adjoint au Maire, récemment décédé, pour lequel un instant de recueillement a été sollicité et accompli avec émotion.

#### Le Plan Local d'Urbanisme approuvé



Approbation du PLU après 10 années de concertation, de réunions d'études et quelques embûches qui ont freiné son adoption : Citons les lois Alur, Elan, Notre, Grenelle, le changement de municipalité et donc d'orientations, la faillite du bureau d'études nécessitant de reprendre les opérations avec un nouveau prestataire...

Vint ensuite la phase de consultation des partenaires publics et privés, des services de l'État et, en finalité, l'enquête publique qui s'est tenue en Mairie du 8 novembre au 12 décembre et qui a vu nombre d'Anichois venir rencontrer la Commissaire-

enquêteuse, très à l'écoute des doléances et observations. L'élaboration du PLU a demandé un travail gigantesque au Service Urbanisme, de même, pour les élus en commissions, notamment le Comité de Pilotage. Pour rappel, le premier magistrat avait réuni les élus en Conseil privé, avant cette ultime séance protocolaire et importante.

Rappelant que ce dossier est la « bible » de tout élu pour organiser le développement de la commune pour la dizaine d'années à venir, le Maire a laissé au représentant du bureau d'études le soin de faire la présentation du document, sur écran, chacun pouvant intervenir à chaque étape de l'exposé devant un très nombreux public particulièrement attentif (élections obligent) ?

La technicienne a longuement évoqué le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), élément important du dossier final, la synthèse des observations, le détail de quelques opérations d'aménagement programmé (OAP), l'équilibre entre les zones à urbaniser et le terroir agricole à préserver, les opérations futures prévues par la Municipalité en place.

Puis, l'avis favorable au PLU, formulé par la Commissaire-enquêteuse, a été communiqué à l'assemblée, qui, en séance le 14 juin 2019, avait déjà entériné le projet quasi-définitif, sous réserve de l'ultime avis des services de l'Etat, de la Chambre d'agriculture, de la CCCO, du SCOT, de la Préfecture et des observations suite à enquête publique.

#### Le dossier DELVAL

En marge du débat, le Maire a longuement pris la parole pour exposer ce dossier qui fit couler beaucoup d'encre ( médias, manifestation de tracteurs...) et qui oppose les propriétaires fonciers d'une friche commerciale, (occupée par une entreprise de négoce de bois et matériaux à l'arrêt) qui souhaitaient en faire un lotissement, à l'exploitant agricole.

Le Maire s'est opposé au projet, en application du règlement sanitaire départemental qui interdit toute construction à moins de 50m d'un élevage de bovins et ovins.

C'est le cas pour la ferme DELVAL, voisine du projet, dûment autorisée à l'élevage de bovins, porcs, à ce jour transféré sur la commune voisine, à l'exception des vaches allaitantes, conformément à une autorisation des services de l'Etat ( ICPE), renouvelée en 2015, dont l'antériorité remonte à ... 1950 ! Ayant perdu 2 fois devant le tribunal, le jeune couple dont c'est le gagne-pain, travaillant ensemble et avec un salarié, se retrouve avec une indemnité colossale à régler au plaignant. La médiation menée par le Maire, la FDSEA, la Chambre d'agriculture n'a pas fait plier les plaignants, décidés à obtenir gain de cause ! Le Maire a, une nouvelle fois, rejeté le certificat d'urbanisme sollicité pour le projet de lotissement (conformément au règlement national d'urbanisme, faute d'un PLU approuvé).





## ACTUALITÉS, suite...

Avec l'adoption du PLU, le classement des zones sera fonction de la vocation des sites : la ferme DELVAL en secteur agricole et l'ancien commerce de bois et matériaux en secteur économique, avec une activité non bruyante et non polluante. Cette proposition devrait satisfaire les exploitants, soutenus par de nombreux clients qui se réjouissent de la qualité des produits de la ferme, en circuit court, bien dans l'air du temps et la démarche de développement durable. Il revient aux propriétaires de la friche voisine de revoir leurs ambitions pour un projet commercial conforme aux dispositions du PLU.



### Le dossier ROUSSEL

Autre sujet brûlant, qui avait mobilisé quelques supporters de ce cultivateur et causé des désordres dans la cour de la Mairie. Ce dossier concerne un terrain à bâtir non construit depuis plus de 20 ans, remis en terre non constructible pour les besoins de l'équilibre du terroir agricole sur la commune. Le propriétaire, toujours exploitant, a contesté la mesure, évoquant le besoin d'y construire une maison adaptée au handicap de son épouse.

Le PLU permettra donc qu'il puisse satisfaire son souhait, puisque tout exploitant agricole peut construire son habitation, y compris en zone non constructible...

Mais quid de l'habitation voisine existante ? La chambre d'agriculture tranchera le sujet. Parallèlement, ce propriétaire trouvera près de l'ancien abattoir, rue Gaspard son terrain devenu constructible, il a donc, au travers du PLU, 2 possibilités de régler son problème.

### Le stade DUBRAY

Sujet de discorde avec l'Opposition, le projet de transformer cet espace devenu zone de non droit (commentaires appuyés du Maire et preuves à l'appui : invasion des gens du voyage, bataille de chiens mordants, quads et motos, barbecue...) en lotissement d'une quinzaine de maisons individuelles et une zone de jeux et loisirs (terrain de pétanque, city-stade, jardin d'enfants, liaison avec rue Jaurès, plantations). Virulente et très critique, l'Opposition a regretté ce déclassement, qui a motivé son vote contre le PLU, pour ce seul désaccord ! Le Maire déplorant la peur engendrée par un montage photo laissant croire à la construction en barre d'un immeuble à étages... la mise en service du terrain synthétique sur la Plaine des Navarres recentre les équipements dédiés au football sur ce secteur.



### Vote final du PLU

Le PLU est adopté par 17 votes POUR, 6 votes CONTRE, (Rassemblement citoyen, opposition) et 6 abstentions (dissidents majorité).

### Sécurité routière

Le Maire a sollicité des services du Département la mise en sécurité de deux carrefours dangereux, qui nécessiteront la pose de feux tricolores, la sécurisation des piétons avec traversée, l'adaptation des trottoirs. Il s'agit des carrefours rues Delestraint, Dubray et Verdun d'une part, et rues Lorraine, Denfert Rochereau et Boulevard Paul Vaillant Couturier d'autre part : programmation 2020/2021.

### Questions diverses

Le marché de chauffage attribué à COFELY est amputé des locaux du CCAS, gestionnaire de son contrat, et augmenté des prestations de 2 logements communaux précédemment occupés par des particuliers (appartement de la salle Claudine-Normand et du cimetière)

Les effectifs du personnel communal ont été mis à jour par la création de quatre postes, dont trois par avancement de grade lié à l'ancienneté, et un poste pour l'Espace de Vie Sociale LEPHARE, concernant l'équipe d'animation financée en partie par la Caisse d'Allocations Familiales

Le tarif des participations familiales proposé par l'Espace de Vie Sociale LEPHARE est adopté, suivant le cadre fixé par la CAF, financeur du fonctionnement de cet équipement, de même que la Convention Globale Territoriale à intervenir avec le même financeur

Sont adoptées des avances de crédits à reprendre au prochain budget, voté fin avril, concernant des travaux ou acquisitions nécessaires (bâtiments, matériels, clôture plaine Archevêque, sanitaires, rampe accès PMR...) de même que le paiement depuis le budget communal de la participation aux dépenses du contingent d'incendie, fixées par le Département. Enfin la garantie communale est accordée à un bailleur social pour les travaux de rénovation d'un logement.

### Assurances

Un appel d'offres est lancé pour les polices d'assurances de la Ville : personnel communal, responsabilité des élus, bâtiments, protection juridique et flotte automobile, dommages aux biens.

Vous trouverez la suite de l'article « Échos du Conseil Municipal » page 4.

## VACANCES SCOLAIRES



### **Des vacances réussies pour les jeunes Anichois**

Pendant les vacances de février, plusieurs structures municipales et associatives ont accueilli les jeunes anichois.

Cette prise en charge permet de soulager les parents qui travaillent.

Les accueils sportifs de l'Office de la Médiathèque Municipale Norbert-Ségar, le ciné-spectacle de l'Association Festive et Cinématographique Anichoise, les activités proposées par l'Association Laïque Anichoise de Promotion, d'Animation et de Gestion Educative, l'après-midi festif du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal et de l'ALAPAGE, le carnaval de la Structure Multi-Accueil Maria-Montessori et bien d'autres encore, ...



Municipal des Sports, les activités de l'Espace de Vie Sociale L.E.P.H.A.R.E., les ateliers « Fabrique ton masque »



ont contribué à offrir de véritables moments de bonheur aux jeunes de notre commune.



Coup de chapeau aux organisateurs du spectacle « La Magie du Carnaval » ! Dans une salle Louis Pol pleine comme un œuf, plus de 300 enfants ont applaudi le magicien Fernando et dégusté de délicieuses crêpes et brochettes de bonbons.

Cet après-midi récréatif gratuit a été organisé dans le cadre des Projets d'Initiative Citoyenne par un collectif

d'associations anichoises (A.L.A.P.A.G.E., Société de Chasse Anichoise, A.F.C.A. Cinéma, Conseil Citoyen, O.M.C.A., La Pièce Montée, Volley Laïque Club Anichois, Delcourt, SAGA Aniche).

